



APPEL À CANDIDATURES

POUR LES FONCTIONS DE DIRECTEUR / DIRECTRICE DE L'INSPÉ NORMANDIE CAEN

Les fonctions de Directeur / Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) Normandie Caen, composante de l'Université de Caen Normandie, sont vacantes à compter du 13 novembre 2022.

L'INSPÉ Normandie Caen :

Conformément à l'article L721- 2 du code de l'éducation, l'INSPÉ exerce notamment les missions suivantes :

- L'INSPÉ organise les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et des personnels enseignants et d'éducation stagiaires. Il fournit des enseignements disciplinaires et didactiques mais aussi en pédagogie et en sciences de l'éducation. Il organise des formations de préparation aux concours de recrutement dans les métiers du professorat et de l'éducation. Il organise des actions de formation continue des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation ;
- L'INSPÉ participe à la formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur ;
- L'INSPÉ conduit des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation ;
- L'INSPÉ participe à la recherche disciplinaire et pédagogique et participe à des actions de coopération internationale ;
- L'INSPÉ assure le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes. Il forme les étudiants et les enseignants à la maîtrise des outils et ressources numériques, à leur usage pédagogique ainsi qu'à la connaissance et à la compréhension des enjeux liés à l'écosystème numérique ;

Implantation :

L'INSPÉ Normandie Caen comprend trois sites de formation implantés au sein de 3 départements de l'académie de Normandie, situés à : Alençon (Damigny), Caen et Saint-Lô. Le siège de l'INSPÉ est établi à Caen – 186, rue de la Délivrande – CS 25335 - 14053 CAEN CEDEX 4.

Direction de L'INSPÉ Normandie Caen :

Conformément à ses statuts, l'INSPÉ Normandie Caen est dirigé par un directeur / une directrice nommé(e) pour un mandat de 5 ans par arrêté conjoint des ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Il / Elle exerce notamment les missions suivantes :

- Le directeur / la directrice de l'Institut prépare les délibérations du conseil d'Institut et en assure l'exécution.
- Il / elle a autorité sur l'ensemble des personnels affectés à l'Inspé.
- Il / elle est ordonnateur des recettes et des dépenses. Il (elle) prépare et exécute le budget propre intégré.
- Il / elle arrête la répartition des services des personnels enseignants.
- Il / elle a qualité pour signer, au nom de l'Université, les conventions relatives à l'organisation des enseignements. Ces conventions ne peuvent être exécutées qu'après avoir été approuvées par le président de l'Université de Caen et votées par le conseil d'administration de l'Université.
- Le directeur / la directrice d'institut prépare un document d'orientation politique et budgétaire. Ce rapport est présenté aux instances délibératives des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires de l'Inspé au cours du troisième trimestre de l'année civile.
- Le directeur / la directrice propose une liste de membres des jurys d'examen au président ou à la présidente de l'Université de Caen pour les formations soumises à examen dispensées dans l'Inspé et, le cas échéant, aux président(e)s des établissements partenaires mentionnés à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 721-1 du code de l'éducation.
- Il / elle rend compte de l'activité de l'institut au conseil académique de l'Université de Caen.
- Dans le contexte spécifique de l'académie partenaire, l'académie de Normandie, le directeur/la directrice de l'INSPÉ Normandie Caen est amené à travailler en étroite collaboration avec l'Ecole académique de la formation continue (E AFC) et en concertation avec l'INSPE de Rouen Normandie Le Havre.

Candidatures :

Les candidats aux fonctions de directeur / directrice doivent justifier d'une expérience avérée dans le domaine de la formation des enseignants ou de la recherche en éducation, y compris à l'international. Ils peuvent également être recrutés à raison d'une expérience avérée d'enseignement, notamment dans le premier ou le second degré, dès lors qu'ils sont titulaires d'un doctorat.

Le dossier de candidature est composé d'une déclaration de candidature, d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.

Les dossiers de candidatures devront être adressés exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : **affaires.juridiques@unicaen.fr**

La date et l'heure limites de réception des dossiers de candidatures sont fixées au **mardi 20 septembre 2022 à 12h.**